

**Autorisation de renouvellement de la réserve temporaire de pêche
située sur la Canche - 2023 / 2028**

Je soussigné *Mr Sobrin Marie Bernise*, donne un avis favorable au renouvellement de la réserve de pêche située sur la Canche, dérivation de la Fausse Canche pour une durée de 5 ans.

CANCHE, dérivation de la Fausse Canche	Barrage de M. PODVIN	face aval du petit pont	BRIMEUX	128 m
---	---------------------------------	------------------------------------	----------------	--------------

Date *13-02-2022 /*

Signature du propriétaire

Mr Sobrin

Autorisation de renouvellement de la réserve temporaire de pêche située en aval du Moulin du Bacon - 2023 / 2028

Je soussigné M. Pierre DUCROCQ, Maire de Montreuil-sur-Mer, donne un avis favorable au renouvellement de la réserve temporaire de pêche située en aval du Moulin du Bacon pour une durée de 5 ans.

Nom du cours d'eau	Limite amont	Limite aval	COMMUNE	Longueur des parties réservées en mètres
Domaine Public				
CANCHE	du seuil du Moulin du Bacon	Jusqu'à 100 m en aval du seuil du Moulin Bacon (lot unique)	MONTREUIL-SUR-MER	100 m

Date

14/09/2022 /

Signature et cachet de la Mairie

Le Maire,



Pierre DUCROCQ

**Autorisation de renouvellement de la réserve temporaire de pêche
située sur la Canche - 2023 / 2028**

Je soussigné M. Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin, donne un avis favorable au renouvellement des réserves temporaires de pêche située Canal de décharge du Tour des Chaussés, du déversoir « Tour des Chaussés » au pont de la RD 349 et de la Canche de 25m en amont du dispositif de franchissement du « Tour des Chaussés » au pignon de la maison située en rive droite pour une durée de 5 ans.

*Propriétaire
Ville
Hesdin
loue à
L'AAPDDA
« les Pêcheurs
d'Hesdin*

CANCHE, canal de décharge du Tour des Chaussés	du déversoir "Tour des Chaussés" (dispositif de franchissement)	pont de la RD 349	HESDIN	460 m
CANCHE	de 25 m en amont du dispositif de franchissement du « Tour des Chaussés »	au pignon de la maison située en rive droite	HESDIN	59 m

Date **6.10.2022**

Signature et cachet de la Mairie

